



Secteur du Transport

Le Syndicat libéral vous souhaite la bienvenue !

Votre personne de contact au sein de la CGSLB pour le secteur du Transport. Au sein de votre entreprise, votre point de contact avec le syndicat est votre délégué ou votre Secrétaire permanent. Au niveau national, c'est le Responsable sectoriel national en la personne de Aurélie Carette qui joue ce rôle.

Vous travaillez dans une entreprise qui relève de la CP 140. C'est pourquoi, vos intérêts en tant qu'ouvrier sont défendus par le secteur du Transport.

La CP140 se compose de 5 sous-comités. Votre sous-commission paritaire figure sur votre fiche de salaire :

- CP140.01 : Autobus et les autocars
- CP140.02 : Taxis
- CP140.03 : Transport routier et logistique
- CP140.04 : Assistance en escale dans les aéroports
- CP140.05 : Entreprises de déménagement



Aurélie Carette

Responsable sectoriel national

Bd Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 50 | fax 02 558 51 51

e-mail aurélie.carette@cgsלב.be

Que fait la Commission paritaire ?

Tous les deux ans, après la conclusion de l'accord interprofessionnel, les partenaires sociaux négocient vos conditions de travail et de rémunération, valables pour tous les ouvriers du secteur. Lors de ces négociations, des accords sont conclus au sujet des salaires, de la flexibilité, des fins de carrière, des indemnités de déplacement ... Ces CCT sont importantes pour les négociations qui se déroulent ultérieurement dans votre entreprise. Des négociations sont menées séparément dans l'un des sous-secteurs.

Il se peut que des différends apparaissent entre travailleurs et employeurs au sein des entreprises. Si ces conflits s'enlisent, il est alors possible de faire appel au bureau de conciliation, un organe de la Commission paritaire. Naturellement, la CGSLB siège également dans ce bureau (à l'exception des CP140.03 et 140.05) Nous essayons d'aborder et de résoudre chaque conflit de manière constructive, et ce, tant dans l'intérêt du travailleur que de l'entreprise.

Ces derniers temps, le secteur subit une pression énorme, en raison de l'apparition de nouvelles technologies et du dumping social. Nous suivons très attentivement ces différents dossiers.

La CGSLB vous informe régulièrement et rapidement sur les modifications qui surviennent dans votre secteur. Les publications du secteur sont périodiquement mises à jour, en général après les négociations sectorielles. En tant qu'affilié à la CGSLB, vous êtes informés de ces changements et des nouveautés grâce à nos info-flashes que nous envoyons par e-mail, à nos publications sur le site web www.cgsלב.be et via notre mensuel « Le Librement ».

Votre liberté, votre voix

